

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 759

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, substituer à la date :

« 30 août 2021 »

la date :

« 1^{er} septembre 2021 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel dont l'objectif est d'harmoniser les dates dans un effort de lisibilité de la loi auprès des Français.